

Chronologie droits des femmes

Michèle Vianès

- 1882 : Les lois Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire et laïque ouvert aux filles comme aux garçons (gratuit depuis 1881).
- 1884 : Rétablissement du divorce (Loi Naquet)
- 1907 : Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire
- 1913 : Congés payés de maternité (4 semaines)
- 1924 : Les programmes scolaires filles et garçons deviennent identiques
- 1936 : Alors qu'elles ne sont ni électrices ni éligibles 3 femmes sont nommées sous-secrétaires d'Etat dans le gouvernement de Léon Blum : Cécile Brunswig, Irène Joliot-Curie et Suzanne Laure
- 1938 : Abrogation de l'incapacité civile et suppression de l'autorité maritale : les femmes peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari. Mais il conserve le droit d'imposer le lieu de résidence et d'interdire à son épouse de travailler !
- 1944 : Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes
- 1945 : Notion de salaire féminin supprimé, à travail égal, salaire égal
- 1946 : Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité H/F dans tous les domaines
- 1960 : Les mères célibataires peuvent avoir un livret de famille
- 1965 : Les femmes peuvent gérer leurs biens propres (ouvrir un compte bancaire) et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari
- 1967 : Loi Neuwirth la contraception est autorisée (remboursée par la sécurité sociale en 1974)
- 1970 : Suppression de la notion de chef de famille dans le Code civil
- 1973 : La mère peut, comme le père transmettre sa nationalité à son enfant légitime ou naturel
- 1975 : Loi Veil sur l'interruption Volontaire de Grossesse (remboursée en 1982)
Obligation de mixité dans tous les établissements publics d'enseignement
- 1979 : Convention des Nations Unies sur l'élimination des discriminations envers les femmes (CEDAW), ratifiée par la France en 1983
- 1980 : Loi sur le viol
- 1982 : Statut de conjoint collaborateur pour les artisans et commerçants
- 1983 : Loi Roudy : égalité professionnelle entre les sexes
- 1985 : Egalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants
- 1989 : Première campagne nationale contre les violences conjugales
- 1990 : La Cour de cassation reconnaît le viol entre époux
- 1992 : Loi contre le harcèlement au travail
- 1994 : Le nouveau code pénal reconnaît comme circonstances aggravantes les violences commises par un conjoint ou un concubin
- 1999 : Révision de la Constitution pour favoriser l'égalité des femmes et des hommes
- 2000 : Egal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives
- 2001 : Loi concernant le choix du « patronyme » de son enfant
- 2003 : Accord cadre relatif à l'amélioration de la place des femmes et des jeunes filles dans les milieux scientifiques et techniques
- 2006 : L'âge minimum requis pour le mariage est le même pour les 2 sexes (18 ans)
Les circonstances aggravantes en cas de violences s'appliquent également pour l'ex conjoint, concubin ou pacsé.